

Règlement du 6ème tournoi national des Picantins les 26, 27 et 28 Mars 2016

Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en senior dans les classements P (en simple Dame et Homme) / P-D9 / D8-D7 / R6-R5 et R4-N3

Tournoi autorisé par la ligue de Picardie de Badminton sous le N° xxx (en cours)

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Les juges arbitres sont désignés par le comité d'organisation, leurs décisions sont sans appel.

Les juges arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Chaque participant inscrit au tournoi ayant déclaré «forfait» après la date de tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale des tournois de la ligue de Picardie de Badminton. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il pourra également regrouper certains tableaux fautes de participants.

Seule la fiche d'inscription officielle du tournoi sera acceptée. Elle devra être remplie en lettres majuscules et envoyée par e-mail sous le format « excel » à l'adresse : cedricraff@gmail.com

Chaque participant a la possibilité de faire les 3 tableaux puisqu'il y aura un tableau par jour de compétition. Le simple aura lieu le samedi 26 mars, le double le dimanche 27 mars et le mixte le lundi 28 mars 2016.

Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès des juges arbitres.

Le volant Yonex AS30, homologué par la FFBAD, sera le volant officiel du tournoi. En outre les volants étant à la charge des joueurs, ceux-ci fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement du match.

Tout participant devra se faire pointer à son arrivée, chaque jour de la compétition.

Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 4 minutes d'échauffement entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester leurs volants.

Passé les 4 minutes d'échauffement, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre et/ou la table de marque

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les coaches et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux phases finales où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés (et dans la mesure du possible) par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Toute personne en possession d'une ordonnance médicale devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

En cas de problème, les secours sont assurés par le Samu ou les pompiers.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.